L'INFO-MENO

Édition du 15 septembre 2025

Chasse à l'ORIGNAL automne 2025 : AVIS IMPORTANT

Suite aux modifications réglementaires apportées par le Gouvernement du Québec pour la saison 2025, les particularités applicables à notre territoire sont les suivantes :

1) Sur notre territoire, exceptionnellement, notre saison en est une permissive, suite à une erreur du législateur. Donc mâle, femelle et veau sont autorisés.

2) La saison est d'une durée de 9 jours pour l'arc & arbalète et pour les armes à feu.
   a. Arc & Arbalète du **20 septembre au 28 septembre 2025**
   b. Armes à feu du **11 octobre au 19 octobre 2025**
   https ://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/periodes-limites/orignal-zecs)

3) Nous vous invitons à prendre connaissance du message suivant :

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

À TOUS LES CHASSEURS

Septembre 2025

INFORMATION RELATIVE À LA CHASSE DANS LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE DE LA MAURICIE

Information importante concernant la réglementation de la chasse à l'orignal dans la zone 26

Nous devons porter à votre attention qu'en dépit de la modification réglementaire du 30 mai dernier prévoyant une année restrictive dans toute la zone 26 (excepté les réserves fauniques), cette mesure n'a pu être mise en œuvre dans six zecs spécifiques en raison de contraintes opérationnelles hors de notre contrôle.

Zecs concernées par cette exception :

du Chapeau-de-Paille
de la Croche
du Gros-Brochet
Jeannotte
Menokeosawin
Tawachiche

Une saison permissive sera donc maintenue dans ces zecs en 2025, malgré ce qui était initialement souhaité. Toutefois, considérant l'objectif initial d'instaurer une année restrictive et la nécessité de soutenir le rétablissement de la population d'orignaux, qui a subi un déclin marqué ces dernières années, **il revient au chasseur de choisir d'appliquer, ou non, une année restrictive en s'abstenant volontairement de prélever des orignaux sans bois (femelles et veaux) durant la saison 2025**.
Dans les cinq autres zecs – de la Bessonne, Borgia, Frémont, Kiskissink et Wessonneau – **ainsi que dans le reste de la zone 26 (à l'exclusion des réserves fauniques), la réglementation restrictive demeure en vigueur et interdit la chasse aux femelles orignaux en 2025.**

La Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Septembre 2025

<u>Cependant il y a deux questions que nous devons nous poser :</u>

Premièrement, pour qui les professionnels de la faune, que nous, Québécois, avons embauché au ministère travaillent-ils? Bien évidemment leur premier mandat est de mettre en place les mesures nécessaires afin de protéger la faune. Ressource naturelle renouvelable – périssable aussi – qui demande une attention particulière et des actions adaptées à la réalité du moment.

<u>Deuxièmement, moi comme chasseur que puis-je faire?</u> Évidemment, suite aux analyses des différentes données issues des inventaires fauniques, il avait été recommandé d'interdire la récolte des femelles en 2025. Donc si cette option de gestion est recommandée chez nous sans être obligatoire, rien ne nous empêche de l'appliquer! Néanmoins, il faut bien comprendre que cette mesure n'est pas une panacée, elle fait partie d'une série de mesures permettant de protéger le cheptel, tout en continuant de récolter quelques bêtes. Cela est justement l'objectif du plan de gestion de l'orignal qui sera mis en place en 2026. Mais nous, comme chasseurs consciencieux, avons-nous des gestes que nous pouvons poser ?

1) Vos armes ont-elles été vérifiées et ajustées avant votre départ?
2) Ai-je pris quelques heures durant la saison morte pour pratiquer le tir?

3) Lorsqu'un orignal surgit devant moi, est-ce que j'analyse la situation avec calme et prends la décision de tirer uniquement lorsque les conditions m'assurent un taux de réussite plus haut que 99 %? Combien de chasseurs vont vous dire : *« je l'ai essayé »*? Or, chaque année sur notre territoire, nous retrouvons des orignaux morts…
4) Est-ce que je m'assure que mes techniques de chasse ne viennent pas créer du dérangement dans la période où les orignaux procèdent au renouvellement des stocks (accouplement)? Est-ce que j'utilise à outrance les appareils d'appel électronique, ou procède à des incursions désordonnées dans leur milieu de vie en véhicule moteur, ou est-ce que je crée de manière excessive des sites d'attraction, communément appelées salines, etc.?

Les normes édictées par le gouvernement ont pour mission d'assurer avec l'adhésion de tous (et toutes) la protection du cheptel, en qualité et en quantité. Mais il est possible à notre niveau d'adopter des comportements qui peuvent faire la différence. N'oubliez pas que par le passé, des regroupements de chasseurs ont posé des actions de conservation qui ont fait toute la différence, ex. : Canards illimités https://www.canards.ca/, Ruffed grouse society https://ruffedgrousesociety.org/ , Quail Forever https://quailforever.org/ , National deer association. https://deerassociation.com/, FÉDÉCP https://fedecp.com/la-federation/la-federation, etc.

Ensemble, nous pouvons faire la différence pour les générations futures…

Bonne saison automnale !

Opérations forestières

Les conditions qui prévalent présentement dans le secteur de la transformation du bois ont obligé les entreprises à des ajustements dans leurs opérations. Les usines de transformations des essences résineuses étant sur pause, les approvisionnements des usines de transformation des feuillus sont dans l'obligation de modifier leur planification. La récolte des bois est régie par des prescriptions sylvicoles. Donc lorsque les entreprises réalisent leurs opérations, les objectifs écologiques guident la récolte et selon le type de peuplement concerné, les essences générées sont différentes. En résumé, lors des opérations, certaines essences ne peuvent pas être laissées sur le parterre de coupe. Nous parlons de coupe intégrée.

Donc pour générer les bois requis pour leurs usines de transformation de feuillus, ils doivent choisir des prescriptions sylvicoles qui génèrent le type d'arbres recherchés. Ce qui explique les changements de dernière minute.

Les opérations présentement en cours ont pour objectif de développer des accès qui seront utilisés en mars prochain. Cependant ces nouveaux chemins traversent des secteurs déjà occupés par des chasseurs à l'orignal. Évidemment, ces derniers utilisaient d'autres accès. Donc il ne faut pas conclure que ces chemins ouvrent de nouveaux secteurs, mais bien offrent de nouveaux accès à ceux qui y sont déjà installés.

C'est pour ces raisons que des mesures particulières ont été demandées par nous lors de l'harmonisation. Limiter l'accès en dehors des périodes d'opération, indiquer par des pancartes la présence de chasseurs déjà sur ce territoire, etc.

Par conséquent, nous espérons que les utilisateurs, chasseurs d'orignal, de petits gibiers, villégiateurs, etc., seront en mesure de démontrer du **civisme** et seront **respectueux** des personnes déjà en place.

Nous vous remercions pour votre compréhension et sommes confiants de votre collaboration.

Épluchette de blé d'Inde et hot dog

Encore cette année l'activité sociale du samedi de la fête du Travail a été une réussite. La température a été de notre côté.

Nous tenons à remercier nos commanditaires. N'hésitez pas à les encourager.

BONNE CHASSE ET UN BEL AUTOMNE À LA ZEC!

Votre conseil d'administration

https://zecmenokeosawin.reseauzec.com/nouvelles/